



ANNEXES



Glossaire

Bibliographie



A

Aire urbaine

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un *pôle urbain* (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (*couronne périurbaine*) dont au moins 40 % de la population résidante ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidante ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ;
- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidante ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines a été redéfini en 2010. Il permet de mesurer l'influence des villes et de leurs agglomérations sur le territoire.

Amortissements

Les amortissements sont une réserve sur les résultats d'exploitation d'une entreprise, destinée à compenser la dépréciation subie par un élément d'actif immobilisé, résultant de l'usage du temps, d'un changement technique... Ils sont relatifs aux exploitations agricoles dans ce dossier. La hausse de leur part dans la valeur ajoutée traduit une augmentation des actifs des exploitations hors foncier (bâtiments, installations, matériel...).

Artificialisation

L'artificialisation des sols couvre l'ensemble des changements de l'usage des sols par l'homme consistant à transformer des espaces naturels ou agricoles en voiries, espaces bâtis et espaces non bâtis liés (pelouses et jardins, chantiers, terrains vagues urbains, décharges).

B

Bassin de vie

Le découpage de la France « en bassins de vie » a été réalisé en 2012 pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine. Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transports. Avant 2012, la définition du bassin de vie comportait une référence à l'emploi : « le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi ».

C

Certification

La certification est une démarche précise, encadrée par la loi, qui vise des produits, des services ou des entreprises. Elle est la preuve objective que le produit ou le service dispose des caractéristiques définies dans une norme ou un référentiel, et qu'il fait régulièrement l'objet de contrôles. La certification peut s'appuyer sur une norme nationale ou internationale, validée par l'autorité publique. Il s'agit d'une démarche volontaire à la fois la plus contraignante pour l'entreprise et la plus sécurisante pour le client. Elle peut procurer aux entreprises un avantage concurrentiel. La procédure de certification fait intervenir un organisme indépendant, certificateur agréé et accrédité par le Cofrac (Comité Français d'Accréditation).

Chômage

Le chômage touche l'ensemble des personnes en âge de travailler (15 ans ou plus), privées d'emploi et en recherchant un. Sa mesure est complexe, les frontières entre emploi, chômage et inactivité n'étant pas toujours faciles à établir. Il y a en France deux sources statistiques principales sur le chômage : les statistiques mensuelles du ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle emploi, et l'enquête Emploi de l'Insee, qui mesure le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) et autorise les comparaisons internationales.

Les demandeurs d'emploi sont les personnes qui sont inscrites à Pôle emploi.

Les chômeurs au sens du BIT sont les personnes en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répondent simultanément aux trois conditions suivantes : être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence), être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours, avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi, et inversement. Le taux de chômage est calculé au sens du BIT (voir définition).

Les chômeurs au sens du recensement de la population sont d'une part, les personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail, d'autre part, celles qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Chômage de longue durée

Un chômeur de longue durée est un actif au chômage depuis plus d'un an.

Consommations intermédiaires

Les consommations intermédiaires représentent la valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production. L'usure des actifs fixes mis en œuvre n'est pas prise en compte ; elle est enregistrée dans la consommation de capital fixe.

Couronne périurbaine

La couronne périurbaine d'une aire est un ensemble de communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente travaillent dans le pôle urbain de l'aire ou dans des communes attirées par celui-ci.

D

Déchets ménagers et assimilés

Les déchets ménagers et assimilés comportent les ordures ménagères (au sens strict), les encombrants et déchets verts, ainsi que les déchets collectés « en mélange » avec les déchets ménagers (déchets industriels banals et déchets des artisans, des commerçants et de diverses activités de service). Les déchets ménagers occasionnels déposés en déchetterie sont également inclus.

Découplage

Dans le cadre du développement durable, le découplage est un principe selon lequel les pressions sur l'environnement mesurées par les quantités de ressources utilisées ou de pollutions émises devraient progresser moins vite que les variables économiques qui engendrent ces pressions environnementales (le PIB, le revenu des ménages...).

Demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Les demandeurs d'emploi sont depuis 2009 regroupés en cinq catégories :

- la catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- la catégorie B regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;



- la catégorie C regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- la catégorie D regroupe les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ;
- la catégorie E regroupe les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Dépendance des personnes âgées

La dépendance est définie comme le besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. Des grilles nationales permettent d'évaluer la perte d'autonomie chez les personnes âgées de 60 ans ou plus. Ainsi la grille AGGIR (Autonomie gérontologique groupe iso-ressources) est utilisée pour l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Elle classe les personnes dépendantes en trois groupes : GIR 1 et 2 (dépendance lourde), Gir 3 et 4 (dépendance de niveau moyen) et GIR 5 et 6 (dépendance de niveau faible). C'est la référence à cette grille qui sert de base à l'estimation et aux projections des personnes dépendantes dans ce dossier, élaborées à partir du modèle de projection Omphale 2010 de l'Insee et des taux de dépendance déduits de l'enquête Handicap-Santé 2008-2009 de la Drees et de l'Insee.

Dépenses des industriels en faveur de l'environnement

Les dépenses des industriels pour protéger l'environnement prises en compte dans ce dossier comprennent d'une part les investissements spécifiquement dédiés à l'environnement (traitement, mesure et contrôle, recyclage-valorisation et prévention), d'autre part les dépenses de fonctionnement (fonctionnement, entretien et réparation) des équipements entièrement dédiés à l'environnement par les entreprises industrielles. Elles sont réparties selon sept grands domaines de l'environnement : air et climat, eaux usées, déchets, bruits et vibrations, sols et eaux souterraines et de surface, sites, paysages et biodiversité, autres domaines. Elles sont connues à partir des enquêtes Antipol réalisées par l'Insee et le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

E

Eaux superficielles

Les eaux superficielles ou eaux de surface englobent toutes les eaux qui s'écoulent ou qui stagnent à la surface de l'écorce terrestre. En Midi-Pyrénées, qui ne comporte pas de façade maritime, elles comprennent les seules eaux intérieures (cours d'eau, plans d'eau, canaux, réservoirs), à l'exception des eaux souterraines.

Eaux souterraines

Les eaux souterraines regroupent toutes les eaux se trouvant sous la surface du sol en contact direct avec le sol ou le sous-sol et qui transitent plus ou moins rapidement dans les fissures et les pores du sol en milieu saturé ou non.

Ecoblanchiment ou Greenwashing

L'écoblanchiment ou greenwashing est une pratique commerciale qui consiste à utiliser des arguments environnementaux souvent trompeurs pour vendre des produits qui ne sont pas, la plupart du temps, si verts.

Encours de la dette

Dans ce dossier, l'encours de la dette s'applique aux collectivités locales (régions, départements, communes) et aux *groupements intercommunaux à fiscalité propre*. Il représente les emprunts et la dette à moyen et long terme restant dus au 31 décembre.

Énergie finale

La consommation d'énergie finale ne comprend pas les pertes de distribution (par exemple, pertes en lignes électriques) ni les quantités consommées pour la production et la transformation d'énergie (par exemple, consommation propre d'une centrale électrique). En France, la consommation totale d'énergie est environ 2,7 fois supérieure à la consommation finale.



Énergie fossile

L'énergie fossile désigne l'énergie produite à partir de roches issues de la fossilisation de la matière vivante : pétrole, gaz naturel, charbon.

Énergie primaire

L'énergie primaire est l'ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés. Ce sont principalement le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel, les combustibles minéraux solides, la biomasse, le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent, la géothermie et l'énergie tirée de la fission de l'uranium.

Énergie renouvelable (EnR)

Les énergies renouvelables sont des énergies provenant de ressources que la nature renouvelle en permanence (eau, vent, soleil, matières organiques...), par opposition aux énergies fossiles.

Espaces naturels

Les espaces naturels recouvrent les eaux permanentes et les zones humides, les sols à roche mère affleurante, les sols à couverture boisée, les alpages, les estives et les superficies en herbe à faible productivité, les landes et les friches.

Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Étalement urbain

On appelle étalement urbain l'extension des espaces construits autour des pôles urbains.

Étiage

Période de plus basses eaux des rivières. Administrativement, l'Agence de l'eau Adour-Garonne retient comme période d'étiage la période du 1^{er} juillet au 31 octobre.

G

Gaz à effet de serre (GES)

Les gaz à effet de serre sont des gaz dont les propriétés physiques sont telles que leur présence dans l'atmosphère terrestre contribue à un effet de serre à la surface de la Terre (processus naturel de réchauffement de la température, qui est responsable du réchauffement climatique). Le protocole de Kyoto s'applique à six gaz à effet de serre : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) ainsi que l'hexafluorure de soufre (SF₆).

Groupements de communes à fiscalité propre

Un groupement de communes à fiscalité propre est une structure intercommunale ayant la possibilité de lever l'impôt (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe professionnelle jusqu'en 2009 et taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Les groupements de communes à fiscalité propre constituent avec les syndicats de communes les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). L'intercommunalité à fiscalité propre a été profondément modifiée par la loi relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 (loi Chevènement) puis par l'adoption de la réforme territoriale de 2010. Les groupements à fiscalité propre sont composés de cinq types d'établissements publics : les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines, les métropoles et les syndicats

d'agglomérations nouvelles. Dans ce dossier, est étudié l'endettement des groupements de communes à fiscalité propre, ainsi que des collectivités locales. Les syndicats de communes ne font pas partie du champ de l'étude.

H

Hébergements touristiques

On entend par hébergement touristique toute installation qui, régulièrement ou occasionnellement, pourvoit à l'hébergement de touristes comme les hôtels, campings, hébergement en meublés de courte durée, résidences de tourisme, centres de villégiatures, centres de vacances pour enfants et adolescents, auberges de jeunesse et refuges...

Illettrisme

L'illettrisme est défini de manière différente selon le mode d'observation (tests proposés à une population donnée ou enquête déclarative). Dans ce dossier, il est appréhendé d'après les tests effectués dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté (JDC), pour repérer les difficultés face à l'écrit des jeunes de 16 à 17 ans. On distingue les jeunes ayant un déficit important de vocabulaire et ne possédant pas les mécanismes de base de traitement du langage écrit, dits présentant de sévères difficultés, et les jeunes disposant d'un niveau lexical correct, mais ne parvenant pas à traiter les écrits complexes.

Indice de Développement Humain (IDH)

L'Indice de Développement Humain est un indice statistique composite, créé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 1990 pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L'IDH est un indice sans dimension, compris entre 0 (exécration) et 1 (excellent), calculé par la moyenne de trois indices quantifiant respectivement la santé/longévité, le savoir ou niveau d'éducation et le niveau de vie.

Indice de Développement Humain (IDH-2)

Cet indice correspond à la déclinaison régionale de l'Indice de Développement Humain. Trois variables composent l'IDH-2 : la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine, la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances et la capacité d'accès aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent.

Intrants

Ensemble des moyens et produits utilisés pour obtenir une production animale ou végétale (engrais, pesticides, énergie...).

L

Label

Le label est un signe distinctif relatif à la qualification d'un produit ou service. Il informe les consommateurs sur ses caractéristiques. Ce type de pratique n'est pas encadré par des dispositions réglementaires. Il s'agit d'un outil de reconnaissance créé par une organisation professionnelle ou un organisme public et qui peut être utilisé par les différents adhérents se conformant à un cahier des charges homologué. Le label peut être « privé » et géré de manière autonome par des associations ou une fédération de producteur ou bien dépendre d'un syndicat professionnel ou encore d'un organisme public.

M

Management environnemental

Le management environnemental désigne les méthodes de gestion d'un organisme visant à prendre à compte l'impact environnemental des activités de l'organisme, à évaluer cet impact et à le réduire.

Migrations résidentielles

Mesurées à l'échelle de la région, les migrations résidentielles sont constituées des flux de population qui sont entrés sur le territoire, en provenance d'autres régions ou de l'étranger, et des flux de population qui en sont sortis. Elles sont mesurées entre deux recensements de population. Les flux de sortants vers l'étranger ne sont donc pas connus. La différence entre flux entrants et sortants constitue le solde migratoire.

N

Niveau de vie

C'est le revenu disponible ramené au *nombre d'unités de consommation*. Afin de tenir compte de la taille des ménages, par exemple pour traduire les économies d'échelle réalisées au sein d'une famille, le niveau de vie est calculé en divisant le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le nombre d'unités de consommation est calculé selon le principe suivant (échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifié) : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Le niveau de vie médian partage la population en deux moitiés : dans l'une d'elle, chaque personne dispose d'un niveau de vie inférieur à ce niveau de vie médian, dans l'autre, chaque personne dispose d'un niveau de vie supérieur.

Nouveaux indicateurs de richesse

Au-delà du PIB, il s'agit d'indicateurs permettant de mesurer le développement durable d'un pays, d'une région dans toutes ses dimensions, le progrès social mais également la pression exercée par l'homme sur les ressources naturelles.

P

Pauvreté monétaire

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son *niveau de vie* est inférieur au *seuil de pauvreté*. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie : il se situe à 60 % du *niveau de vie médian*. C'est ce seuil, privilégié au niveau européen, qui a été retenu dans ce dossier.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 964 € par mois et par unité de consommation (UC) en France en 2010.

L'intensité de pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le *niveau de vie médian* des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et ce seuil de pauvreté.

Pôle urbain

Un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain. On distingue également des moyens pôles - unités urbaines de 5 000 à moins de 10 000 emplois - et des petits pôles - unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois. Au sein d'un pôle, on distingue la *ville-centre* et sa *banlieue*.

Population active

La population active regroupe la population active occupée et les chômeurs.

La population active au sens du recensement de la population, usuellement utilisée, comprend les personnes qui déclarent exercer une profession (salarisée ou non) même à temps partiel, aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération), être apprenti, stagiaire rémunéré, militaire du contingent (tant que cette situation existait) ou être chômeur à la recherche d'un emploi.

La population active au sens du Bureau international du travail (BIT), utilisée dans le calcul du *taux de chômage*, regroupe la *population active occupée* et les *chômeurs au sens du BIT*.



Population active occupée

La population active occupée regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi.

La population active occupée au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel, aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération), être apprenti, stagiaire rémunéré, militaire du contingent (jusqu'au recensement de 1999).

La population active occupée « au sens du BIT » comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail font partie de la population active occupée.

Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est un agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes de ces unités, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits. Dans ce dossier, il est calculé en euros courants c'est-à-dire aux prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, et non en volume (ou euros constants) : en effet, le calcul du PIB en volume mobilise des indices de prix nationaux par branche d'activité qui ne sont pas forcément adéquats au niveau régional.

Les comptes nationaux changent régulièrement de base : 1956, 1959, 1962, 1971, 1980, 1995, 2000 et maintenant 2005. Changer de base, c'est remettre périodiquement en chantier les concepts, nomenclatures et méthodes qui fondent la comptabilité nationale, afin qu'elle continue de refléter au mieux la réalité économique. L'année de base, ici 2005, est en général l'année de référence des séries macro-économiques en volume (PIB, consommation, etc.).

Projections de population

Les projections de population établies par l'Insee grâce au modèle Omphale 2010 déterminent la population à un horizon choisi en fonction d'un scénario. Le scénario est un jeu d'hypothèses portant sur les trois composantes de l'évolution de la population : la fécondité, la mortalité et les migrations. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes comportant au total plus de 50 000 habitants. Les jeux d'hypothèses, basés sur la réplique de tendances passées ou leur ajustement, n'intègrent pas des phénomènes conjoncturels ou complexes tels que la fermeture d'un établissement, l'impact des politiques publiques territoriales... Les projections ne peuvent donc pas être assimilées à des prévisions.

Puits de carbone

Les puits de carbone (ou réservoirs de carbone), sont principalement les océans et les forêts. La séquestration du carbone désigne le processus d'extraction du carbone ou du CO₂ de la biosphère pour le stocker dans un puits de carbone. La photosynthèse est le principal mécanisme de séquestration du carbone. Un puits de carbone ne vise pas à réduire les émissions de CO₂, mais à le piéger. Le stockage du CO₂ peut même augmenter les émissions de CO₂, en consommant de l'énergie ; mais la quantité de CO₂ nécessaire à cette activité est moindre que celle emprisonnée, diminuant le bilan CO₂ du cycle.

R

Revenu disponible brut (RDB)

Le revenu disponible brut est le montant des revenus de l'année restant à la disposition des ménages, une fois payés impôts et cotisations sociales. Il comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage).

Dans ce dossier, il est calculé « en euros constants » afin de permettre des comparaisons dans le temps : il est corrigé de la hausse des prix par rapport à une année de base ou de référence.



Revenu fiscal

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA). Il se différencie du *revenu disponible brut*.

S

Salaire horaire net moyen

Le salaire horaire net est le rapport entre la rémunération nette perçue par les salariés sur leurs postes de travail et le nombre d'heures réalisées sur ces postes. Le salaire net de tous prélèvements à la source est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans les Déclarations annuelles de données sociales (DADS). Il est net de toutes cotisations sociales, y compris la CSG (Contribution sociale généralisée) et la CRDS (Contribution au remboursement de la dette sociale). Il ne comprend pas la participation et l'intéressement placé sur un plan d'épargne entreprise (qui ne sont pas imposables).

Secteurs d'activité

Un secteur d'activité regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré.

Secteur résidentiel / tertiaire

Dans le bilan énergétique et le bilan des émissions de gaz à effet de serre que réalise l'Oremip, le secteur résidentiel/tertiaire regroupe aussi bien les consommations d'énergie ou les émissions de CO₂ liées au logement que celles des établissements commerciaux et de services.

Secteur transport

Dans le bilan énergétique et le bilan des émissions de gaz à effet de serre que réalise l'Oremip, le secteur transport inclut le transport de marchandises et le transport de voyageurs, qu'il soit marchand ou non marchand. Le recours des particuliers à la voiture individuelle en fait partie.

Surface agricole utilisée (SAU)

La surface agricole utilisée est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Solde migratoire apparent

Le solde apparent des entrées-sorties est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est calculé, à partir des données des recensements de la population, par différence entre la variation totale de la population et le *solde naturel*.

Solde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

T

Taux de chômage

Le taux de chômage est la proportion du nombre de chômeurs dans la population active. Afin de pouvoir assurer une comparabilité dans l'espace et dans le temps, on retient pour ces notions les définitions du Bureau international du travail (BIT).

Taux d'emploi

Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans). Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.

Taux standardisé de mortalité

C'est le taux de mortalité que l'on observerait en pondérant les taux de mortalité des différentes tranches d'âge observés sur le territoire considéré (régions, départements) par le poids de ces tranches d'âge dans la population française. Cette opération rend comparable les taux entre territoires en effaçant les effets liés à la structure par âge de la population.

Le *taux standardisé de mortalité prématurée* est le taux standardisé de mortalité avant 65 ans.

Tourisme durable

D'après l'Organisation Mondiale du Tourisme, « le développement touristique durable satisfait les besoins actuels des touristes et des régions d'accueil tout en protégeant et en améliorant les perspectives pour l'avenir. Il est vu comme menant à la gestion de toutes les ressources, de telle sorte que les besoins économiques, sociaux et esthétiques puissent être satisfaits tout en maintenant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité biologique, et les systèmes vivants ».

V

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée est la valeur de la production diminuée des *consommations intermédiaires nécessaires* à cette production. Dans ce dossier, elle est « à prix courants » ou « en euros courants », soit calculée à une date donnée, en valeur nominale.

Z

Zone d'emploi

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage a été actualisé en 2010 sur la base des résultats du recensement de la population 2006.



A l'échelle mondiale

- « *L'avenir que nous voulons* », résolution 66/288 du 27 juillet 2012, document final de Rio+20, conférence des Nations Unies sur le développement durable disponible sur <http://www.un.org/>
- « *Rapport sur les objectifs du millénaire pour le développement* », rapport de 2013, Nations Unies, sur <http://www.un.org/>
- « *Travaux de l'OCDE sur le développement durable* », OCDE, juin 2011, sur www.oecd.org/fr/croissance-verte/48304591.pdf
- Rubrique « *L'initiative du vivre-mieux : mesurer le bien-être et le progrès* », OCDE sur <http://www.oecd.org/fr/statistiques/initiativevivremieuxmesurerlebien-etreetleprogres.htm>
- « *Réalisation dans la région de la Commission économique pour l'Europe, des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire* », Nations Unies, 2006
- « *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg* », Nations Unies, 2002
- « *Déclaration du millénaire* », Nations Unies, 2000
- « *Protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* », Nations Unies, 1997
- « *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* », Nations Unies, 1992
- « *Notre avenir à tous - rapport Brundtland* », Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Éditions du fleuve, publications du Québec, 1987

A l'échelle européenne

- « *Une vie décente pour tous : éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable* », Commission européenne, février 2013, sur www.ec.europa.eu/
- « *Europe 2020, une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive* », Commission européenne, 2010, sur www.ec.europa.eu/
- « *La politique de développement de l'UE en faveur de la croissance inclusive et du développement durable - Accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne* », Livre vert, novembre 2010, sur www.ec.europa.eu/
- « *Intégrer le développement durable dans les politiques de l'UE : rapport de situation 2009 sur la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable* », Commission européenne, juillet 2009
- « *Stratégie européenne 2006 de développement durable* », Union européenne, 2006
- Les indicateurs de la stratégie européenne de développement durable disponibles sur <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/sdi/indicators>
- Les indicateurs européens sur la qualité de la vie sur <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>

A l'échelle nationale

- Conférence environnementale 2012 et 2013 pour la transition écologique et feuilles de route, sur www.developpement-durable.fr
- « *La prise en compte du développement durable dans les territoires* », Dossiers de l'Insee, septembre 2013, sur <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services>
- « *Performances économiques et progrès social - Les suites du rapport Stiglitz* », Dossiers de l'Insee, février 2013, sur <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services>
- « *Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 - édition 2013* », Commissariat général au développement durable, mars 2013, sur www.developpement-durable.gouv.fr

- « *Deuxième rapport de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable* », Commissariat général au développement durable, rapport au Parlement, février 2013, sur www.developpement-durable.gouv.fr
- « *Développement durable : la révolution des nouveaux indicateurs* », ARF (Association des Régions de France), janvier 2012, sur <http://www.arf.asso.fr/>
- « *Indicateurs de développement durable pour les territoires* », CGDD (Commissariat général au développement durable), Datar, Études et documents, n° 57, novembre 2011
- « *Stratégie nationale 2010-2013 de développement durable, vers une économie verte et équitable* », Commissariat général au développement durable, juillet 2010, sur www.developpement-durable.gouv.fr
- Le référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-referentiel-national-pour-l.html>
- « *De la stratégie à l'évaluation : des clés pour réussir un Agenda 21 local* » - Commissariat général au développement durable (CGDD), Références, décembre 2011 sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/De-la-strategie-a-l-evaluation-des.html>
- « *Les indicateurs territorialisés du développement durable* », Contribution des CESER de France, ITDD, avril 2012, sur <http://www.cesdefrance.fr>
- « *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social* », Stiglitz-Sen-Fitoussi, septembre 2009, sur www.stiglitz-sen-fitoussi.fr
- « *Le Grenelle de l'environnement de 2007 à 2012* » sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-Grenelle-de-l-environnement-de-.html>
- Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) sur www.agriculture.gouv.fr
- Travaux de la Commission « Environnement et développement durable » du CNIS (Conseil national de l'information statistique) sur www.cnis.fr

En Midi-Pyrénées

- « *Le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) de Midi-Pyrénées* », Etat Région Midi-Pyrénées, juin 2012 sur <http://www.territoires-durables.fr/SRCAE>
- « *Profil environnemental de Midi-Pyrénées - Diagnostics et enjeux* », Dreal Midi-Pyrénées, juin 2012, sur <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/le-profil-environnemental-r3643.html>
- « *Schéma régional de cohérence écologique Midi-Pyrénées* », Etat Région Midi-Pyrénées, janvier 2012, document de travail
- Rubrique « *Midi-Pyrénées 2030 - Révisions du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire en Midi-Pyrénées (SRADDT)* » sur <http://www.midipyrenees.fr/>
- Rubrique « *Développement durable* » sur <http://www.midipyrenees.fr/>
- Rubrique « *La stratégie de développement durable déclinée en région* » sur <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>
- Rubrique « *La stratégie régionale Energie-Climat* » sur <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>
- « *Le développement durable en Midi-Pyrénées - Synthèse et enjeux* », Dossiers de l'Insee, n°153, octobre 2011
- « *Le développement durable en Midi-Pyrénées : 46 indicateurs* », Dossiers de l'Insee, n°142, septembre 2007
- « *Agenda 21 - La Région durablement engagée* », Région Midi-Pyrénées, mars 2007
- Guide « *Schéma de cohérence territoriale et développement durable, un nouvel avenir pour les territoires* », Plateforme régionale Territoires & développement durable Midi-Pyrénées sur <http://www.territoires-durables.fr/>
- Arpe Midi-Pyrénées, l'agence régionale du développement durable : <http://www.arpe-mip.com/>
- Draaf Midi-Pyrénées : <http://www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Environnement-et-Foret>



Cette étude a été réalisée en partenariat entre la Région Midi-Pyrénées, l'Agence régionale du développement durable (Arpe), la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (Draaf), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), le Secrétariat général pour les affaires régionales (Sgar) et l'Insee de Midi-Pyrénées.



Plate-forme régionale Territoires & Développement durable
Midi-Pyrénées

*Ce projet est co-financé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Midi-Pyrénées
avec le Fonds européen de développement régional.*

L'imprimerie Evoluprint a inscrit son développement dans une démarche durable : utilisant des technologies propres avec zéro chimie, l'imprimerie recycle également 100 % de ses déchets. Tous les résidus de production (papier, eaux de mouillage, vernis, produits de nettoyage...) sont contenus dans un circuit fermé isolé et recyclés. Evoluprint est certifiée ImprimVert et est en cours de certification PEFC/FSC. Evoluprint a également souscrit auprès d'EDF des Certificats Équilibre pour le développement des énergies renouvelables.

Enfin Evoluprint utilise la chaleur dégagée par les presses en production pour chauffer ses bâtiments.



ISSN: 1167-2722

ISBN: 978-2-11-062329-4

CODE PRODUIT: DDURA1376

PRIX : 22 €

